

## Quelques espèces pêchées sur le littoral de Camargue

Anguille (*Anguilla anguilla*)

Maxi 2 m—Rhône, étangs



Photo MRM



Telline (*Donax trunculus*)

Maxi 5 cm—Côte

Photo PNRC

Loup

(*Dicentrarchus labrax*)

Maxi 80 cm—Mer, partie salée des étangs



Athérine ou jobl (*Atherina boyeri*)

maxi 15cm—Étangs

Sole (*Solea vulgaris*)

Maxi 60 cm - Étangs, mer



Muge (*Mugil sp.*)

Maxi 90 cm—Étang, mer, embouchures



Daurade royale (*Sparus aurata*)

Maxi 70 cm—Mer, partie salée des étangs



Crevette grise (araignon araignon)

Maxi 5 cm—Étangs, mer



MILIEUX AQUATIQUES

Réalisation:  
Delphine Marobin  
Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty—13200 Ales

Tel: 04 90 97 10 40  
Fax: 04 90 97 12 07  
www.parc-camargue.fr

MILIEUX AQUATIQUES

## La pêche professionnelle en Camargue



Photo PNRC



## LES SPECIFICITES DE LA PECHE EN CAMARGUE

### Des petits métiers très présents

La flottille de pêche camarguaise est uniquement constituée de petits métiers polyvalents. Ce sont des embarcations de moins de 25 m (en général 5 à 15 m) qui effectuent des pêches de 24 h maximum.



Photo PNRC

• Sur les étangs des Impériaux, 10 pêcheurs professionnels actifs et des retraités sont réunis dans l'association « Mer et étangs ». La pêche y est interdite l'été et les barques doivent y évoluer sans moteur, à la partègue.

**Différent milieux, différents statuts :**

### Le Rhône

D'Arles à l'embouchure des deux bras du Rhône, ce sont 25 pêcheurs professionnels qui utilisent le calen, le tramail, le cerf volant, l'araignée ou le monofil. Ils sont représentés par l'association des pêcheurs professionnels Rhône aval.



Photo MRM

### Les étangs

Sur le Vaccarès et les Impériaux, les étangs les plus pratiqués, trabaques, palangres et tramail sont les engins utilisés. Reliés entre eux, ils abritent deux types de pêcheurs qui naviguent sur des barques à fond plat.

• Sur les bordures de l'étang du Vaccarès (hors Réserve nationale), 9 lots sont alloués à une quinzaine de pêcheurs au total (majoritairement issus de l'agriculture) par les propriétaires riverains. L'association des pêcheurs et riverains du Vaccarès les rassemble.

### Côte et mer

Sur la frange littorale, environ 90 pêcheurs de tellines sont autorisés à pratiquer sur la zone côtière du Parc. Ils proviennent du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône. La telline se pêche à pied, à partir du bord, à l'aide d'un tellinier. Les pêcheurs, issus du monde de l'agriculture ou de la pêche, sont rassemblés dans 3 comités locaux de pêche, 2 associations et 1 syndicat.



Photo Créocéan



Photo Créocéan

En mer, 20 à 30 pêcheurs embarqués officient à l'aide d'entre-maille, palangre, monofil ou filet tournant.

### **Le Comité local des pêches et des élevages marins**

Les pêcheurs professionnels en mer et étangs du Parc sont affiliés au Comité local des pêches et des élevages marins de Martigues. Cet organisme :

- assure l'information économique de la profession
- Fournit une assistance technique aux activités de la pêche.
- formule des avis, des propositions au Comité Régional et National
- Appliquer localement, les délibérations rendues obligatoires par ces Comités
- Réalise des actions en matière sociale (prévention des accidents, hygiène et sécurité du travail, formation professionnelle et garantie contre les intempéries.